

0640212H
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE MARRACQ
1 RUE DES MONTAGNARDS
64100 BAYONNE
Tel : 0559632965

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/11/2022

Réuni le : 15/11/2022

Sous la présidence de : Philippe Bousquet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Tarifs 2022-2023: sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration adopte la modification de l'acte 2021-2022_53 portant adoption des tarifs réduits des billets d'entrée aux spectacles de la Scène Nationale dans le cadre des actions inscrites au PAEC 2022-2023, qui est ainsi modifié:

"Tarif réduit billet spectacles de la Scène Nationale: 7,00€ pour deux spectacles, dans le prolongement des actions éducatives du PAEC 2022-2023 intitulées "Revoir Lascaux" et "Molière et la danse", enregistrées au niveau académique (ADAGE) et cofinancées par la collectivité de rattachement."

L'acte 2021-2022_45 portant adoption des actions éducatives du collège inscrites au Programme d'Actions Éducatives pour les Collégiens (PAEC 2022-2023) est par ailleurs ainsi précisé :

"Le tarif scolaire de visite des grottes d'Oxocelhaya acquitté par les élèves participant au projet « Revoir Lascaux » est fixé à 6,50€, conformément au projet adopté."

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0